

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

DOMAINE :  
Institutions et vie  
politique

SOUS DOMAINE :  
Désignation des  
représentants

OBJET :  
**Election des  
membres du C.C.A.S.**

Le nombre de  
conseillers municipaux  
en exercice est de 27.

CONVOCAION ET  
AFFICHAGE DU CM  
EN DATE DU  
31/01/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2024/04

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 6 février 2024.  
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE  
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme BONHOMME Mireille, M. COMBES Romain, Mme ALVAREZ Nathalie, M. BORSNAK Philippe, Mme MEILLIERE Peggy, M. BOUTET Jean-Marc, Mme LEBORGNE Céline, Mme GROUARD Anne-Marie, M. BARDY Philippe, M. BERGER Dominique, M. KNECHT Gérard, Mme PEROZENI Denise, M. BEYLACQ Dominique, Mme SIMOES-ROLA Gaëlle, Mme CABES Sarah, Mme REY Céline, M. FOURMOND Yoann, Mme POIRRIER Eve, Mme BENAVIDES Amanda, M. LORENZO Nicolas, M. WATELLIER Eric, Mme SERRES Christelle, Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. AUBARD Olivier, procuration à M. BOUTET Jean-Marc.  
M. TOMAS Eric, procuration à Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda.

Rapporteur : Mme MEILLIERE

Mme MEILLIERE rappelle au Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal administré par un Conseil d'Administration et présidé par le Maire.

Conformément aux articles R123-7 et R123-8 du code de l'action Sociale et des familles, le Conseil d'Administration comprend en nombre égal :

- au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, le vote étant secret,
- au maximum huit membres nommés par le Maire choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Mme MEILLIERE propose de fixer à six le nombre de membres élus ainsi que celui des membres nommés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
Décide de fixer à six le nombre de membres élus.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 (M. WATELLIER Eric, Mme SERRES Christelle, Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda, M. TOMAS Eric)

Sont candidats pour le groupe Cuxac 2020 :

Peggy MEILLIERE, Céline REY, Gaëlle SIMOES-ROLA, Anne-Marie GROUARD, Sarah CABES, Amanda BENAVIDES, Philippe BARDY

M. le Maire fait procéder à l'élection à bulletin secret et constate les résultats suivants :

Nombre de votants : 27  
Ont obtenu :  
Liste Cuxac 2020 : 23  
Bulletins blancs : 4

LE CONSEIL MUNICIPAL,

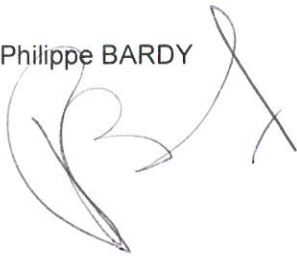
Vu le résultat du vote,

Déclare élus au Conseil d'administration du CCAS :

Peggy MEILLIERE, Céline REY, Gaelle SIMOES-ROLA, Anne-Marie GROUARD, Sarah CABES,  
Amanda BENAVIDES

Le Secrétaire

Philippe BARDY



Le Maire,

Grégory DELFOUR

